



Droit et institutions publiques

Descriptif

La conférence de méthode de **Droit et Institutions publiques** a trois objectifs. Tout d'abord, elle vise à familiariser les étudiants à la construction du langage juridique et les amener, à l'oral et à l'écrit, à construire des argumentaires raisonnés concernant les cadres juridiques du pouvoir politique et administratif. Ensuite, elle a pour but de donner (au premier semestre) une maîtrise des notions fondamentales du droit constitutionnel (État, principes fondamentaux des régimes démocratiques, régimes politiques démocratiques, systèmes représentatifs et modes de scrutin), des cadres juridiques enserrant le pouvoir politique (niveaux normatifs et leurs articulations, ordres juridictionnels) ainsi que de l'aménagement et du fonctionnement des pouvoirs au sein de la Constitution française de la Ve République. Enfin, elle permet d'étudier (au deuxième semestre) la déconcentration et la décentralisation, les différents acteurs des politiques publiques et les équilibres entre le centre et la périphérie dans le système administratif français.

Pré-requis souhaités

S'agissant pour la plupart des étudiants d'un premier contact avec le droit, aucun pré-requis juridique n'est demandé. Il est cependant nécessaire que les étudiants maîtrisent les grandes étapes de la succession des régimes depuis la révolution française.

En bref

Crédits ECTS : 5.0

Nombre d'heures : 36.0

Temporalité : Annuel

Type d'enseignement : Conférence de méthode

Année : 3 | Troisième année

Mode de validation : Contrôle continu

Contacts

Responsable(s)

Gaudin Anne

a.gaudin@sciencespobordeaux.fr

Bibliographie indicative

- * Pierre Sadran, *La République territoriale*, La documentation française, 2015
- * Revue Pouvoirs
- * Revue de droit public
- * Revue française de droit constitutionnel
- * Revue française d'administration publique

Formule pédagogique

Cet enseignement emprunte une forme générale : pour chaque séance, des étudiants travaillent sur un thème et présentent les résultats de leur travail sous forme d'exposé oral et de dossier écrit. À cela s'ajoutent des formules de «fiche technique» (une question précise, à caractère technique sur le plan juridique est présentée par un étudiant), fiche de lecture (présentée par un étudiant) ou encore «thème d'actualité» (un étudiant fait le tour d'une question juridique d'actualité). Il s'agit d'un type de «pédagogie inversée», les matériaux nécessaires à la compréhension d'une question étant assimilés par les étudiants dans le cadre du travail personnel et le temps d'enseignement étant utilisé à présenter et discuter ces matériaux.